

UNAFAM ESSONNE

Bulletin d'informations

Edito

Bien que l'année soit déjà bien entamée, permettez-moi de vous adresser, ainsi qu'à nos partenaires soignants, sociaux, associatifs et politiques, nos meilleurs voeux pour 2008.

A la lecture des informations contenues dans ce bulletin, vous verrez que l'Unafam Essonne prend des initiatives pour aider les familles touchées par la maladie psychique d'un proche.

Ainsi, grâce à la disponibilité de nos bénévoles en charge de l'accueil, nous avons ouvert début février deux nouveaux lieux de rencontre (Evry et Etampes) afin de nous rapprocher des populations de la région d'Evry et du Sud Essonne. De même, la formation des familles va se poursuivre et s'étoffer du fait de l'organisation d'un atelier d'apprentissage de savoir, savoir-faire et savoir être, centré sur la problématique « vivre avec une personne affectée par des troubles psychiques » (PROSPECT) animé par des bénévoles de l'Essonne. Quant au calendrier des randonnées pédestres qui vous est proposé, il va permettre, nous l'espérons, des rencontres conviviales dans des cadres champêtres. Il faut aussi souligner que le groupe de réflexion sur le déni (animé par Agnès Lachêne) continue à examiner ce qui peut être fait pour proposer et mettre en œuvre des solutions spécifiques aux difficultés que connaissent certaines familles.

Je veux également attirer votre attention sur la journée d'études et de propositions que nous allons organiser, le 16 avril prochain, à Massy, pour aborder deux problématiques qui nous paraissent essentielles.

Suite de l'Edito page 2



Un autre regard

Une Association de
Familles au service
des Familles



La Maison d'Edma
à Massy

Sommaire:	Page
- SISM 2008.....	2
- Débats sur le Déni	3 et 4
- Programme des randonnées.....	4
- Ateliers PROSPECT.....	4
- La maison d'Edma à Massy.....	5 et 6
- Lettre ouverte d'une Assistante Sociale	6
- A propos de la MDPH.....	7
- l'Association EHS	7 et 8
- Agenda UNAFAM.....	8
- Le coin de l'ALVE	9
- Le GEM INTERSECTION.....	9
- Permanences, représentation et composition du bureau	10

à vos agendas

La Semaine d'Information sur la Santé Mentale 2008
Journée d'études et de propositions

**Mercredi 16 avril 2008 à 14 Heures dans la grande
salle de l'Espace Liberté de Massy**

Deux thèmes seront abordés :

1 - Les relations soignants, familles, aidants.

Comment mieux coopérer ?

2 - Quelles réponses à l'isolement des personnes
malades et handicapées psychiques ?



Vous pouvez noter que nous proposons un cycle
d'ateliers d'entraide PROSPECT
qui débutera le vendredi 28 mars de 9h30 à 17h,

SEMAINE D'INFORMATION SUR LA SANTE MENTALE 2008 (SISM)

Journée d'études et de propositions : 16 avril 2008

Le thème retenu pour la 19^{ème} SISM « maladies psychiques et isolement » est au cœur des préoccupations de l'Unafam. Les familles qu'elle représente se sentent en effet souvent isolées, au quotidien et dans la durée, du fait de la maladie psychique d'un proche. Mais l'isolement qui résulte des troubles psychiques concerne aussi bien d'autres acteurs, notamment les professionnels du soin et du social.

Préalablement à la séance plénière du 16 avril 2008, après-midi, qui se tiendra dans la grande salle de l'Espace Liberté de Massy, deux groupes de travail (10 à 12 participants concernés par les thématiques envisagées, dont des représentants de la DDASS, du Conseil général et de la MDPH) auront pour tâche d'émettre des propositions susceptibles de conduire à des améliorations notables.

Le programme de la séance plénière sera le suivant :

14 h 00 - Allocutions

14 h 30 - 15 h 40 - 1^{ère} session : « **Les relations soignants, familles, aidants. Comment mieux coopérer ?** ».

15 h 40 - 15 h 50 - Pause

15 h 50 - 16 h 40 - 2^{ème} session : « **Quelles réponses à l'isolement des personnes malades et handicapées psychiques ?** ».

Les deux sessions successives auront pour but, après introduction du sujet :

- la restitution des réflexions et propositions émises par le groupe de travail constitué pour débattre du sujet traité,

- la présentation des actions envisagées en Essonne,

- une discussion avec l'assistance pour recueillir les avis et suggestions, à propos des actions envisagées,

- le recueil des propositions de participation à ces actions émises par des acteurs institutionnels, professionnels ou par des personnes souhaitant s'y associer.

16 h 40 - Conclusion de la journée

Plus qu'une sensibilisation aux questions de santé mentale ou qu'un simple constat de situation, nous souhaitons que cette action permette d'initier, avec l'appui et le concours des deux grands acteurs institutionnels départementaux que sont la DDASS et le Conseil Général, une dynamique de progrès.

Venez nombreux. Votre présence nous donnera plus de force pour appuyer les propositions que vous voudrez voir se concrétiser en Essonne.

Suite de l'Edito

Je souhaite vivement que vous soyez nombreux à notre réunion plénière de l'après-midi au cours de laquelle seront présentés la synthèse des travaux du matin et le programme d'action qui en découle. La participation des familles est en effet très importante pour bien marquer l'intérêt et le soutien qu'elles apportent à notre action.

Plus nous serons nombreux, plus notre « présence » sera importante, plus nous pourrons faire pression pour que les actions que nous souhaitons se réalisent.

Au-delà de cette journée, l'engagement du plus grand nombre d'entre nous est également souhaitable, et c'est la raison pour laquelle je vous redis, **NOUS AVONS BESOIN DE VOUS.**

Si vous le pouvez, aidez-nous par une participation active en rejoignant notre équipe de bénévoles. Si ce n'est pas le cas, aidez-nous au moins en nous restant fidèles, c'est-à-dire en restant adhérents à l'association.

J.C. MATHA

Réunion des Adhérents: exposés et débats relatifs au DENI

Nous étions très nombreux le 17 novembre dernier, et cette participation record est due, sans doute, autant à l'intérêt porté au thème retenu qu'à la participation annoncée du Dr Jean-Pierre KORWIN, psychiatre à l'EPS Barthélémy Durand, et de Mme Marie-Odile DESBONNET-BACHOLLE, assistante sociale, qui a travaillé pendant près de dix ans en CMP.

Il est vrai que le déni, qu'il s'agisse de la négation de la maladie manifestée par le malade (et parfois par ses proches) ou de la non-réponse des acteurs sanitaires et sociaux alertés lorsque la situation devient difficile, génère bien des difficultés, que certaines familles connaissent pour y être parfois confrontées dans la durée.

C'est d'ailleurs ce qui a incité une dizaine d'adhérents de notre section, directement concernés par le sujet, à constituer un groupe de réflexion chargé d'examiner ce qui peut être fait pour proposer et mettre en œuvre des solutions spécifiques. Mais, comme l'a souligné Agnès LACHÈNE, coordonnatrice de ce groupe, si, après six séances de travail, la réflexion avance, la difficulté à trouver des solutions concrètes demeure ! La volonté de persévérer demeure aussi !

I - Pour introduire le sujet, le **Dr KORWIN** nous rappelle que le **déni fait partie des symptômes** qui caractérisent les troubles schizoparanoïdes, et il tente de donner une description globale de cette maladie en faisant état d'une « capacité particulière qui conduit le sujet concerné à être persuadé qu'il est seul à détenir une vérité, conforme à une histoire, qu'il sera ensuite seul à croire ».

Au titre des facteurs d'influence possibles, il cite :

- un déficit en neurones « miroir », neurones spécialisés pour se mettre à la place de l'autre, qui engendre des problèmes pour communiquer ou pour se situer dans un groupe ;
- des désordres survenant à la puberté, lorsque certains gènes qui ont contribué jusque-là au développement du cerveau perdent leur influence pour la mise en relation de certaines zones spécialisées (adaptation, émotion ...), d'où une plasticité diminuée, les conséquences étant un morcellement, une discordance, un fonctionnement autonome affectant certaines capacités cognitives.

En outre, il souligne que les progrès de l'imagerie cérébrale ont permis d'observer que le cortex auditif des sujets affectés par des hallucinations auditives est bien stimulé, d'où leur conviction que leurs troubles sont dus à une action exogène..

Au total, il faut comprendre et admettre que **les personnes en situation de déni ont une incapacité quasi « structurelle » à reconnaître leur maladie.**

Après ce très bref exposé, un dialogue nourri et parfois passionné s'est instauré avec l'assistance et beaucoup de questions ont été posées. Des réponses fournies par le Dr KORWIN, on peut retenir les éléments suivants :

- en matière de communication du diagnostic au patient, les choses sont en train de bouger, certains praticiens ayant tendance à rompre avec la tradition, qui penche plutôt pour ne rien dire, ce qui leur permet également, si le malade est d'accord, d'en faire part à sa famille ; cependant les diagnostics sont difficiles à poser, et certains psychiatres portent une attention particulière aux liens fusionnels éventuels ;
- nier tout en sachant (clivage) est courant, ce qui explique la fragilité du consentement aux soins ;
- dans le cas où le psychiatre ne correspond pas à ce qu'on attend de lui, il ne faut pas hésiter à en chercher un autre plus conforme aux attentes du malade et/ou de la famille ; lorsque l'entourage du malade est rasséréiné et communique avec les soignants, le malade s'en sort mieux ;
- pour ce qui est des médicaments et des effets secondaires, il n'y a pas de neuroleptique parfait ;
- ne pas oublier qu'après l'arrêt des médicaments, il faut compter jusqu'à 6 mois de décompensation ;
- en cas de non-réponse à une demande de prise en charge médicale, il faut saisir la CRUQ de la structure concernée (CMP ou Hôpital public), et il ne faut pas hésiter également à faire du lobbying pour obtenir une réponse adaptée.

II - Concernant les **aspects sociaux associés aux troubles psychiques et au déni**, **Madame DESBONNET** nous fait part de ses impressions à l'issue de ses dix dernières années de carrière professionnelle passées au sein d'équipes pluridisciplinaires travaillant en CMP et fortement inspirées par les principes définis par Lucien Bonnafé (malades dans la cité, psychiatrie de secteur et de proximité).

Pour elle, qui a découvert le quotidien des soins psychiatriques « sur le tas », la maladie psychique c'est toujours incertain, il y a une multitude de situations possibles, on a parfois l'impression de tâtonner, et la relation est plus riche avec certaines personnes malades qu'avec d'autres sans qu'on puisse dire exactement pourquoi. S'agissant de la prise en charge sociale des patients suivis en CMP, elle estime que les intervenants sociaux sont sérieux, motivés, voire même dévoués. Mais, quand une assistante sociale sait qu'il y a une famille derrière un malade, il peut arriver qu'elle s'en occupe moins pour privilégier ceux qui sont peu ou pas du tout entourés.

Elle souligne les possibilités d'évoluer et l'importance d'une équipe d'intervenants dont la diversité est une richesse.

Il n'y a pas que le médicament qui agisse : psychanalyste, qui peut aider à comprendre une histoire, infirmier, éducateur, assistante sociale, peuvent aider à entendre les besoins et à trouver des solutions. Elle ajoute que le délire même peut être source de réalisations artistiques.

Pour les situations non résolues qui relèvent du déni de la maladie, il arrive parfois qu'une assistante sociale de MDS ou de CCAS parvienne à « décoincer » une situation en passant un simple coup de fil à une collègue de CMP. Pour attirer l'attention sur un cas laissé sans réponse, il lui semble envisageable de conseiller une prise de contact avec la MDPH : l'accueil doit y répondre à l'ensemble des questions et il y a obligation d'embaucher des assistantes sociales. Mais actuellement il n'y a pas assez de personnel.

Elle note aussi que, dans les consultations concernant le RMI, la psychologue peut contacter le CMP.

Pour conclure l'après-midi, J-C. MATHA a souligné le très vif intérêt manifesté par les adhérents présents, ce qui milite en faveur de l'organisation d'autres réunions thématiques. Il reste, évidemment, à trouver d'autres thèmes aussi mobilisateurs, et nous comptons sur vos suggestions pour y parvenir.

PROSPECT

ATELIERS D'ENTRAIDE PROSPECT

Nous vous proposons un cycle d'ateliers d'entraide, à partir du vendredi 28 mars 2008 dans nos locaux de Palaiseau. Ce programme Prospect offre, de par sa conception, un climat d'espoir et de compréhension où les proches de malades peuvent échanger et étudier leurs expériences, reprendre confiance en eux, découvrir ou redécouvrir en eux-mêmes des compétences et des forces pour faire face et, de ce fait, remettre un peu d'ordre dans leur vie et en améliorer la qualité.

Dates proposées des rencontres :

vendredi 28 mars de 9h30 à 17h,

vendredi 11 avril de 9h30 à 17h,

samedi 12 avril de 9h30 à 12h

vendredi 25 avril de 9h30 à 17h,

Vous pouvez vous inscrire ou obtenir de plus amples informations auprès de Mme Ribault au 01.64.46.96.21 ou par mail : 91@unafam.org

Les animatrices:

Maryannick Richard et Claire Busson

QUI VEUT RANDONNER AVEC NOUS ?

oooooooo

L'activité randonnée prend forme et nous sommes en mesure de vous proposer les cinq premiers circuits à travers l'Essonne, d'une durée de 2-3 heures environ.. Nous vous attendons seul ou accompagné de vos proches.

Un système de covoiturage est envisagé pour les personnes qui le souhaitent.

Si vous êtes intéressé, faites-vous connaître au siège auprès de Mme Ribault ou auprès d'un des organisateurs, Mme Bourdoncle, Mme Boursier, Mr Richard, Mr Gosselin.

Le samedi 8 mars : Ballade autour de Saint Sulpice de Favières, près d'Arpajon.

Pèlerinage ancestral et visite d'une des plus belles basiliques de village de France.

Rendez-vous au parking de l'église à 9H30.

Ballade facile de 2 heures environ.

Responsable de la randonnée :

Mme Bourdoncle (06.80.135.850)

Le jeudi 10 avril : Ballade dans la forêt de Sénart

Promenade en forêt avec visite du musée de la chasse pour ceux qui le souhaitent.

Rendez-vous à Tigery, sur le parking de la maison de la faisanderie.

Responsable de la randonnée :

Mr Gosselin (06.77.303.972)

Le samedi 17 mai : Ballade à Fontainebleau

Promenade à Fontainebleau avec pique-nique.

Responsable de la randonnée :

Mme Boursier (06.99.429.424)

Le samedi 14 juin : Ballade à Chamarande

Possibilité de pique-nique

Rendez-vous à l'église de Torfou

Responsable de la randonnée :

Mr Richard (06.76.464.360)

Le jeudi 3 juillet : Ballade de la vallée de la Bièvre

Rendez-vous à la gare de Bièvre

Responsable de la randonnée :

Mr Richard (06.76.464.360)

La Maison d'Edma à Massy

Témoignage de Parents satisfaits

Depuis le 1^{er} février 2006, des patient(e)s hospitalisé(e)s du CHO d'Orsay sont devenu(e)s les résidents (16 permanents, 3 temporaires) d'une belle maison construite à leur intention, grâce à l'intervention volontaire et persévérante des services médicaux et sociaux hospitaliers, du Conseil général de l'Essonne, de la municipalité de Massy et des secteurs concernés, d'associations : ALVE et UNAFAM, de nombreux bénévoles parents et amis etc.

A la lisière du vieux Massy, cette maison donne de plain pied sur la route de Longjumeau bordée de coquets pavillons et se terminant à flanc de coteau par un monument fleuri évoquant la libération de Massy (24 août 1944). Nos résidents, de chez eux, peuvent assister aux célébrations. Et sur le trottoir opposé, un petit square pour enfants accompagnés.

Construite sur un ancien verger jouxtant les installations sportives du collège Diderot, elle domine le centre commercial CORA et ses vastes parkings (où il nous est conseillé d'y laisser nos véhicules). Ce centre avec la cafétéria est fréquenté librement et individuellement par des résidents (après information auprès de l'encadrement).

Le verger, en 2 ans à peine, est devenu un agréable parc avec arbres, arbustes, pelouses, massifs fleuris, bancs et espace jardinage. Une vaste terrasse prolonge la salle à manger. Bains de soleil, farniente et aux beaux jours repas sous les parasols !

Nos résidents ont un cadre de vie : réseaux routiers avec bus RATP (119-319-399), survols des avions d'Orly (insonorisation efficace de la maison), centres commerciaux, parc, lotissements, installations sportives, mairie, poste, banques, cinéma, médiathèque, opéra (pourquoi pas ?), cirques, lieux de culte... Tout est à portée pour s'intégrer à une vie sociale avec l'appui de l'encadrement.

Monsieur Bernard Olivier est le premier de cordée de cette équipe accueillante, disponible, exigeante (quand c'est nécessaire) qui assure l'encadrement et les services (secrétariat et infirmerie inclus).

Sonnons pour entrer : accueil par un(e) résident(e) et bonjour. Poignée de mains, petite causerie et ... une caresse aux deux lapins lotis dans une cage du salon de jeux jouxtant le hall avec point phone (pour les résidents) et un présentoir

de journaux et revues. Luminosité, teintes claires, coquets rideaux, confort (siège, tables) dans chacun de ces petits salons asymétriques (TV, chaîne Hifi, bibliothèque, jeux de société...). Un petit salon pour les fumeurs «SVP, fermez la porte».

Une vaste et lumineuse salle à manger aux tables de quatre convives, où s'affairent à tour de rôle des résidents pour les préparatifs ou la desserte. Repas confectionnés à l'extérieur, cuisine latérale très bien équipée. La boulangère que j'ai eu le plaisir de rencontrer lors d'une soirée festive m'a confié qu'elle apportait chaque matin, dès la première fournée, le pain frais et les croissants le dimanche et jours de fête.

Aux deux étages : les studios privés, avec sanitaires complets et personnalisés des résidents. Chacun a sa clé et son nom est sur la porte d'entrée.

La vie dans la maison : intimité, sécurité, partage et échanges, et aussi la convivialité. La maison d'Edma reçoit des invités : élus, parents, amis, curieux, pour admirer des artistes : peintres, sculpteurs (bois, pierre),

photographe pour leurs œuvres exposées pendant quelques mois au rez-de-chaussée. Visite l'après-midi guidée par des résidents et ouverte à tous ceux qui sont à la recherche de la beauté partagée, de l'originalité. Et les concerts musicaux : du jazz (des cuivres rutilants), du classique (piano, violon, flûte, harpe), accompagnés d'un buffet toujours offert.

Journées exceptionnelles et festives :

- Jeudi 15 mars 2007 : inauguration officielle de la maison d'Edma. Dans le parc sous un soleil printanier, au son des cuivres, émaillés par quelques discours officiels élogieux, explicites et encourageants (d'autres maisons sont à créer dans le respect de chacun), des résidents dans une tenue impeccable (gestuelle et vestimentaire), d'une parfaite courtoisie emprunte parfois de timidité, vont d'un invité à l'autre, «connu, reconnu, inconnu», et aident au buffet très copieux. Heureux et fiers, ils reçoivent. L'encadrement reste vigilant au moindre signe de fatigue ou de stress.

- C'est Noël 2006, et Noël 2007 : un excellent repas de Noël avec musiciens. Parents, amis, encadrement (qui se dépense sans compter), résidents, savourent ce moment



pour les résidents : en 2006 un petit sac à dos pour chacun avec porte-clés, et en 2007 «cadeaux ciblés» (tee-shirt, porte-photos, livres, CD, etc.

- La célébration des anniversaires (chaque mois).

Des excursions : à la découverte de châteaux, parcs, forêt... (1/2 journée)

Du cinéma, de la poésie, du sport, du jardinage, des concerts.

Des visites (l'après-midi dans sa chambre, prévenir).

Des journées WE en famille, avec des amis.

Des vacances en famille et avec la maison d'Edma. Photos et cartes postales dans le hall.

Et pour se dépasser, se socialiser :

- des entretiens individuels avec conseils ;

- 1/2 ou 1 journée dans un ESAT ;

- une facilité d'accès à des activités culturelles, sportives, administratives
- rappel des RV (médecins, dentistes...);

- un accompagnement si nécessaire avec un éducateur.

Et tout ce que j'ignore, que j'oublie. Mon souhait : que de tels «ALVE» se multiplient et débordent de notre département. S'investir pour le respect de la vie de l'autre.

(Remerciements cordiaux d'une maman d'un résident heureux, et partagés par d'autres familles et amis de résidents.)

LETTRE OUVERTE D'UNE ASSISTANTE SOCIALE DE SECTEUR PSYCHIATRIQUE

Il nous a paru utile de porter à votre connaissance cette lettre qui relate les difficultés rencontrées par les malades suite à une hospitalisation.

oooooooooooooooooooooooooooo

"En tant qu'Assistante Sociale de Secteur Psychiatrique, je constate le préjudice subi par des patients hospitalisés en service de psychiatrie, suite à l'application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

En effet, **avant la loi de février 2005**, l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) pour les patients hospitalisés en service de psychiatrie plus de 60 jours consécutifs était réduite de 35%. Il était de ce fait possible de constituer un dossier de Couverture Maladie Universelle Complémentaire Gratuite (CMUC), leurs ressources étant inférieures au barème de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Les patients se trouvaient donc exonérés du forfait hospitalier. Ils percevaient alors 65% de l'allocation, leur budget était donc de 396,68 euros par mois.

Depuis l'application de la loi de février 2005 :

1) Pendant les deux premiers mois d'hospitalisation :

L'allocataire reçoit l'Allocation aux Adultes Handicapés à taux plein soit 610,28 euros/mois. L'Allocation aux Adultes Handicapés à taux plein est alors plus élevée que le barème de la Sécurité Sociale. Il n'est donc plus possible d'obtenir une Couverture Maladie Universelle Complémentaire gratuite. Néanmoins, le patient reste astreint au forfait hospitalier (11 euros/jour, soit 330 euros/mois) s'il n'est pas inscrit dans une mutuelle.

Les ressources des patients pendant ces deux mois sont donc égales à $610,28 - 330 = 280,28$ euros/mois, donc un budget inférieur à celui évoqué précédemment.

Cette mesure entraîne les patients à prendre une mutuelle ou à avoir un crédit d'impôt (participation à la cotisation d'une mutuelle) et non plus à souscrire à la Couverture Maladie Universelle Complémentaire gratuite.

Il est à noter que la plupart des mutuelles ne prennent en charge le forfait hospitalier en psychiatrie qu'environ 3 mois par an et souvent après un délai de carence.

2) Depuis l'application de ce texte, après deux mois consécutifs d'hospitalisation :

Les patients hospitalisés ne perçoivent plus que 30% de l'Allocation aux Adultes Handicapés, soit **182 euros/mois**.

Dans ces conditions, ils doivent restreindre leur budget alimentaire, vestimentaire... et il paraît impossible de concrétiser des projets d'hébergement pour les patients sans domicile (studio, hôtel au mois...). De même, ceux ayant déjà un logement peuvent se trouver en difficulté pour régler leur loyer.

Il est regrettable que des personnes fragilisées par leur handicap soient pénalisées et que leur réinsertion sociale soit compromise par des textes ne prenant pas en compte les réelles difficultés de terrain (problème d'hébergement, manque de structures sanitaires et médico-sociales, difficulté pour accéder à un emploi.....).

Ces mesures entraînent des formalités complexes et désavantageuses pour des personnes souvent déjà en grande difficulté. Les titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés pourraient-ils bénéficier automatiquement d'une Couverture Maladie Universelle Complémentaire gratuite ?

Une réforme n'est pas censée pénaliser ni « chroniciser » les titulaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés qui sont hospitalisés ; elle doit plutôt tenter d'améliorer leur qualité de vie et « garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie »...."

Une assistante sociale

QUELQUES INDICATEURS UTILES POUR 2008:

A.A.H. : 628.10 €

Complément de ressources : 179, 31 €

A propos de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

Dans notre bulletin d'information de Février 2007, nous vous avons fait part d'un premier état des lieux, dressé par Madame Villedieu, alors en charge de la Direction des Personnes Agées et Handicapées (DPAH) au sein du Conseil général de l'Essonne.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Madame Villedieu, qui était aussi présidente de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) a quitté l'Essonne pour Paris où elle a la charge de la MDPH. C'est Mr. Stanislas Jacquy qui a pris sa succession pour diriger la DPAH du CG et pour présider la CDAPH.

Pour étoffer les équipes administratives, la MDPH a recruté une vingtaine de personnes, et l'équipe pluridisciplinaire chargée de l'évaluation du handicap et des besoins de compensation est également en place.

Quant une personne envoie un dossier de demande, elle reçoit un premier courrier lui indiquant que son dossier est

bien arrivé à la MDPH. Cette mesure a été mise en place depuis octobre 2007. A ce sujet, nous vous conseillons de faire un double de toutes les pièces envoyées à la MDPH ainsi que des courriers reçus.

Actuellement, il y a toujours une longue attente pour recevoir une notification de l'attribution de l'A.A.H. (Allocation Adulte Handicapé), ou la reconnaissance de travailleur handicapé et autres.

Une représentante de l'UNAFAM siège à la CDA. Elle est à votre disposition pour vous aider à présenter un dossier. Si vous la sollicitez, nous aimerions, en retour, que vous la préveniez lorsque vous aurez reçu une réponse de la MDPH.

Enfin, il faut souhaiter qu'à la fin de l'année 2008 la MDPH aura résorbé le retard apporté au traitement actuel des dossiers.

Mmes Claire Busson et Micheline Huilizen sont vos représentantes à la CDA.

Présentation de l'Association Espérance Hauts-de-Seine (EHS)

Espérance Hauts-de-Seine (EHS) est une association sans but lucratif créée en 1983 et dont la mission statutaire est de «favoriser la réinsertion sociale de personnes sujettes à des troubles mentaux». EHS s'efforce de mettre en œuvre une gamme de moyens correspondant à des degrés variés d'autonomie. Elle est actuellement présidée par Mr Stanislas Filliol et dirigée par Mr Jean-Philippe Sorriaux

Les personnes accompagnées par EHS ont chacune leur propre médecin psychiatre traitant, public ou privé, et extérieur à l'association.

L'association, financée par les pouvoirs publics, est tenue d'exercer son activité dans le département des Hauts-de-Seine (1 400 000 habitants). Les bénéficiaires des services d'EHS doivent être agréés au préalable par l'instance locale compétente (MDPH).

Une proportion limitée de bénéficiaires peut venir d'autres départements, aux frais de ces derniers.

EHS a été fondée par l'Union Nationale des Familles et Amis de Malades mentaux (UNAFAM) association reconnue

d'utilité publique, elle lui est affiliée.

EHS gère les établissements suivants (dans l'ordre de leur création) :

- Un ESAT de 43 places ouvert à Bagneux en 1984 : cuisine/restauration, bureautique, façonnage, espaces verts. Selon les personnes, l'activité inclut des détachements et des stages individuels en entreprise. Après un an de présence le recours à un service d'insertion proposant un accompagnement individualisé est ouvert.

- Un Foyer de 36 places (chambres individuelles ou à deux) destiné en principe aux travailleurs de l'ESAT a été également ouvert à Bagneux en 1984. L'encadrement s'attache à stimuler les potentialités de chacun. Un studio d'essai en ville permet un entraînement à une vie indépendante.

- Un SAVS de 52 places a été ouvert à Montrouge en 1990. Il concerne des personnes stabilisées adultes vivant dans l'autonomie de leur logement personnel, venant notamment de l'ESAT ou du Foyer. L'équipe de professionnels est disponible pour conforter la personne dans ses capacités, l'aider à reconnaître ses besoins et à rechercher des solutions, mobiliser avec doigté le réseau social de chaque bénéficiaire.

.... suite Page 8.

EHS gère plusieurs appartements associatifs dont les locataires bénéficient du SAVS.

- Un FAM, ouvert à Bagneux en 2003, accueille 32 personnes en chambres individuelles ; il s'agit de personnes stabilisées non autonomes. Le FAM leur offre un cadre de vie stimulant, convivial et stable. L'encadrement est important : 32 salariés. Un suivi personnalisé des soins infirmiers et médicaux est assuré, les prescripteurs étant, comme pour les autres services d'EHS, extérieurs à l'association.

Dans les premiers jours de 2008, à Nanterre, EHS a ouvert un SAMSAH, c'est-à-dire un SAVS habilité au suivi

des soins infirmiers et médicaux (prescripteurs toujours extérieurs) pour 50 bénéficiaires

La circulaire d'août 2005 régissant la création de Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM). recommande à l'association de personnes handicapées psychiques de se choisir un « parrain » pour la soutenir. EHS parraine ainsi 3 GEM : « Les amis des 4 communes » à Sèvres, « Luciole » à Boulogne, et « La porte ouverte » à Levallois.

Pour d'autres informations : Adresses d'EHS :

2 rue Pablo Neruda, 92 220 Bagneux, France.

ehsasso@voila.fr

Agenda UNAFAM

Informations recueillies sur le site <http://www.unafam.org>

11 mars 2008 : «Les médicaments et les traitements biologiques pour les maladies mentales»

Lieu : amphithéâtre de la CMME, centre hospitalier Sainte-Anne, accès 100 rue de la Santé 75014 Paris

Contact : section Unafam Paris, tél. 01 45 20 63 13

11 mars 2008 : Troubles de personnalité

"Entretien et examens en urgence" et «Annonce du diagnostic», organisé par le CPOA, service du Dr Marie-Jeanne Guedj - de 9h à 10h30

Lieu : salle de réunion du CPOA - CH Sainte-Anne 1 rue Cabanis - 75015 Paris

Renseignements et inscription : secrétariat médical 01 45 65 83 70

12 mars 2008 : «le refus d'aide»

de 10h à 12h Lieu : amphithéâtre Raymond Garcin - Hôpital Sainte-Anne, 1 rue Cabanis 75014 Paris

Renseignements : 01 45 65 87 95

17 mars 2008 : Repérer les manifestations de la maladie de son frère ou de sa sœur

«Comprendre ses symptômes et mieux y faire face - Comprendre sa souffrance pour l'aider dans la mesure de ses moyens»

réunion-débat réservée aux frères et sœurs de personnes souffrant de troubles psychiques - de 19h30 à 21h30

Lieu : Unafam, 12 villa Compoin 75017 Paris

Renseignements et inscription : Lucie Adenot 01 53 06 30 43

8 avril 2008 : Etat de stress post-traumatique

avec François Ducrocq (Cellule d'urgence médico-psychologique, CHRU, Lille), dans le cadre du séminaire «Entretien et examens en urgence» et «Annonce du diagnostic», de 9h à 10h30

Lieu : salle du CPOA - CH Sainte-Anne 1 rue Cabanis - 75015 Paris

Renseignements et inscription : secrétariat médical 01 45 65 83 70

29 avril 2008 : Troubles cognitifs chez l'enfant

dans le cadre du séminaire «Entretien et examens en urgence» et «Annonce du diagnostic»

de 9h à 10h30 - Lieu : salle de réunion du CPOA - CH Sainte-Anne

1 rue Cabanis - 75015 Paris

Renseignements et inscription : secrétariat médical 01 45 65 83 70

Ce calendrier ne présente qu'une partie des manifestations et conférences à venir.

Pour connaître l'ensemble des manifestations et conférences, consultez le site:

www.unafam.org

Le coin de l'ALVE

L'ALVE, confrontée aux problèmes du logement par ses SAVS notamment, a décidé depuis quelques mois de s'engager sur ce dossier en rencontrant des bailleurs sociaux, sans résultat tangible à ce jour. L'AES a souhaité nous rencontrer pour nous faire part de ses difficultés actuelles et pour chercher des solutions.

Le 19 décembre 2007, une réunion s'est tenue au siège de l'ALVE, avec l'ensemble des associations dépendant des secteurs psychiatriques de l'Essonne et gérant des appartements au bénéfice de personnes souffrant de troubles psychiques, pour leur permettre de se présenter et de se connaître. L'ensemble de ces associations gère, en Essonne, 140 logements pour 250 personnes hébergées et suivies par les équipes de secteurs. Les objectifs de cette réunion étaient, outre de se connaître, de faire l'inventaire des difficultés rencontrées et de trouver et définir des actions concertées.

Il a été décidé, dès la 1ère rencontre, de créer un Collectif qui permettra d'unifier les efforts de chaque association et de mutualiser les informations.

Ce collectif a déjà été reçu en Préfecture par le Préfet Délégué pour l'Égalité des Chances, Monsieur ZABULON, qui a ainsi pu découvrir et mesurer l'ampleur des difficultés rencontrées par les handicapés psychiques.

Il s'est engagé à sensibiliser les bailleurs sociaux pour aider les associations dans la recherche de logements. Une rencontre avec ces bailleurs est même prévue en Préfecture.

Une autre démarche a été accomplie par le Collectif auprès de la maison de l'Habitat qui a aussi découvert les problèmes évoqués.

Une prochaine rencontre à la DDASS de l'Essonne devrait permettre d'évoquer les problèmes liés aux coûts des logements et mieux connaître les aides possibles ou à inventer.

Par ces démarches engagées, le Collectif espère ainsi contribuer à mieux faire connaître les besoins en terme de logements.

Ce dossier fera l'objet, dans les semaines qui viennent, de développements dont nous vous ferons part, dans les prochains bulletins.



Informations d'INTERSECTION

Rappel : le Groupe d'Entraide Mutuelle, Intersection, est ouvert à Sainte-Geneviève-des-Bois, au 10 avenue de la République.

Il accueille, tout au long de la semaine dans un local convivial, tous ceux

qui souhaitent partager un moment de détente, sportive ou non.

Le programme est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://intersection91.free.fr>

APPEL URGENT au BENEVOLAT:

Nous recherchons toujours, pour quelques heures par semaine, une personne susceptible d'effectuer des travaux de secrétariat à Palaiseau.

Notre BIBLIOTHEQUE A VOTRE SERVICE

oooooooo

La bibliothèque de notre section commence à s'étoffer, et vous pouvez désormais trouver la liste des livres sur notre site internet Unafam91 (page de section - puis documentation). L'emprunt des livres s'effectue le mercredi, en période scolaire, de 14h à 17h à Palaiseau (4 Rue d'Ardenay). Les livres sont prêtés aux adhérents, sans frais, pour une durée d'un mois. Vous pouvez nous faire part de vos commentaires sur les livres que vous avez lus, et aussi nous suggérer l'acquisition de nouveaux livres. Cela pourrait être un échange enrichissant pour nous tous, tout en permettant l'évolution de notre bibliothèque. A bientôt.

Georgine Standley.

Les permanences d'accueil de l'UNAFAM en Essonne (sauf vacances scolaires et mois d'août)

**Pour rencontrer nos bénévoles, prenez rendez-vous,
téléphonez préalablement au 01 64 46 96 21
en cas d'absence laissez un message sur le répondeur**

BRETIGNY-sur-ORGE

CCAS 29 rue E. Branly
Mercredi 10h - 12h

SAVIGNY-sur-ORGE

4 av. Charles de Gaulle
Lundi 14h - 16h
Mercredi 16h - 18h

ETAMPES

Maison de l'habitat
1, rue du Coq

Mercredi de 10h - 12h

EVRY

Centre de santé des
Epinettes
allée de la commune
Vendredi 14h - 16h

MENNECY

CCAS
avenue de la Jeannotte
tous les jours sauf le mardi

PALAISEAU

4 rue d'Ardenay
Voir ci-dessous

LES ULIS

Centre municipal de santé
rue Brie
Mardi 17h - 19h
Samedi 9h - 11h

oooooooooooooooo

Une psychologue peut recevoir les familles,
sur rendez-vous, à Palaiseau

La représentation institutionnelle de l'Unafam en Essonne

* Conseil Départemental Consultatif pour les Personnes Handicapées (CDCPH)

-> J. C. MATHA - J. LEFEVRE

* MDPH de l'Essonne:

- Commission Exécutive

-> Ph. HARGOUS

- Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA)

-> C. BUSSON et M. HUILIZEN

* Commission Départementale des Hospitalisations Psychiatriques (CDHP)

-> D. PRIOLET

* Conseil d'administration et/ou CRUCQ :

- Hôpital B. Durand à Etampes

-> J.C. MATHA et J. RAMEL

- Hôpital F. Manhès à Fleury-Mérogis

-> Y. FOUQUET - P. BREMARD

- Hôpital de Longjumeau

-> A. GENEST

- Hôpital d'Orsay

-> C. LOOTENS

- Clinique Bel air de Crosne

-> P. ROYAUTÉ

- Hôpital Sud-Francilien

-> M. HUILIZEN

- Clinique Château de Villebouzin de Longpont-sur-Orge

-> M. HUILIZEN/P. BREMARD

* Conseil d'administration UDAF

-> P. BREMARD et M. HUILIZEN

* Caisse Primaire d'Assurance Maladie

-> M. HUILIZEN et C. LOOTENS

U.N.A.F.A.M. Section de l'Essonne

Horaires d'ouverture du siège (hors jours fériés)

*** uniquement sur rendez-vous**

Lundi	Après-midi 14 h 30 - 17 h 00
Mardi	14 h 30 - 17 h 00
Mercredi	14 h 30 - 17 h 00
Jeudi	14 h 30 - 17 h 00
Vendredi	14 h 30 - 17 h 00*

Président délégué

Jean-Claude MATHA

Vice-Président : Jean LEFEVRE

Secrétaire : Christiane LOOTENS

Trésorier : Francis DECLERCQ

Membres : Ph. HARGOUS - J. DYBAL

Le bureau se réunit chaque 1^{er} mercredi du mois à 17h au siège,

4 rue d'Ardenay - PALAISEAU.

Les bénévoles responsables d'une activité ou d'une représentation sont plus spécialement invités à y participer, ainsi que les adhérents qui souhaitent y intervenir.